



PRÉFET DU GERS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 3 - FEVRIER 2012**

# SOMMAIRE

## 32 - Préfecture du Gers

### Secrétariat Général

Arrêté N °2012039-0010 - Arrêté portant délégation de signature à M. Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture du Gers .....	1
Arrêté N °2012039-0011 - Arrêté donnant délégation de signature à M. Dominique GILLES, sous- préfet de Condom .....	4
Arrêté N °2012039-0012 - Arrêté portant délégation de signature à M. Jean- Paul LACOUTURE, conseiller d'administration, directeur des services du cabinet du préfet afin d'assurer l'intérim des fonctions de sous- préfet de Mirande .....	7
Arrêté N °2012039-0013 - Arrêté portant délégation de signature en vue de la délivrance d'attestations par des agents des sous- préfectures de Condom et Mirande .....	14





PRÉFET DU GERS

## **Arrêté n ° 2012039-0010**

**signé par GUEPRATTE Etienne  
le 08 Février 2012**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant délégation de signature à M.  
Christian CHASSAING, secrétaire général de  
la préfecture du Gers



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU GERS

**Direction de la coordination interministérielle  
et des moyens de l'État**  
Service du Pilotage Interministériel et du développement  
*Unité du courrier et de la coordination*

---

**ARRÊTÉ**

**portant délégation de signature à M. Christian CHASSAING,  
secrétaire général de la préfecture**

**Le Préfet du Gers,**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU** le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,
- VU** le décret du 09 janvier 2012 portant nomination M. Christian CHASSAING, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Gers,
- VU** le décret du 25 décembre 2009 nommant M. Dominique GILLES, sous-préfet de Condom,
- SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,**

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à M. Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit,
- des décisions afférentes à la création des communautés de communes,

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture, l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture sera exercé par M. Dominique GILLES, sous-préfet de Condom.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral du 14 juin 2011 portant délégation de signature à M. Serge GONZALEZ, secrétaire général de la préfecture, est abrogé.

**Article 4 :** M. le secrétaire général de la préfecture et M. le sous-préfet de Condom sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch le 08 février 2012



Le Préfet,

Etienne GUEPRATTE



PRÉFET DU GERS

## **Arrêté n ° 2012039-0011**

**signé par GUEPRATTE Etienne  
le 08 Février 2012**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté donnant délégation de signature à M.  
Dominique GILLES, sous- préfet de Condom



**Direction de la coordination interministérielle  
et des moyens de l'Etat**  
Service du Pilotage Interministériel et du développement  
*Unité du courrier et de la coordination*

**ARRÊTÉ**  
**donnant délégation de signature**  
**à M. Dominique GILLES, sous-préfet de Condom**

**Le Préfet du Gers,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU** le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,
- VU** le décret du 09 janvier 2012 portant nomination de M. Christian CHASSAING, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Gers,
- VU** le décret du 25 décembre 2009 nommant M. Dominique GILLES, sous-préfet de Condom,
- SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,**

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à **M. Dominique GILLES**, sous-préfet de Condom, à l'effet de signer pour son arrondissement tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents de son arrondissement à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit,
- des décisions afférentes à la création des communautés de communes,
- des déférés préfectoraux

**Article 2 :** Dans le cadre de la mise en œuvre du pôle d'Excellence Rurale : « Vignes et patrimoine en Gascogne », délégation de signature est donnée à **M. Dominique GILLES**, à l'effet de signer les décisions et correspondances liées à la programmation, et à la gestion des crédits PER pour l'ensemble des projets et opérations.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique GILLES la délégation de signature sera exercée par M. Christian CHASSAING, secrétaire général de la préfecture.

**Article 4 :** Délégation de signature est donnée à M. Dominique GILLES, à l'effet de signer pour l'ensemble du département :

- toutes décisions emportant obligation de quitter le territoire français ou reconduite à la frontière prise à l'encontre d'un étranger et fixation du pays de destination, en application du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) ;
  - toutes décisions emportant maintien dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire d'un étranger faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire ou d'un arrêté de reconduite à la frontière française ;
  - toutes décisions ordonnant l'assignation à résidence d'un étranger en application des articles L 561-1 et L561-2 du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA)
- 
- les mémoires en défense devant les juridictions administrative et judiciaire ;
  - les décisions relatives aux mesures d'admission en soins psychiatriques des articles pris en application des articles L 3212-1 à L 3213-8 du Code de la santé publique ;
  - les arrêtés portant suspension du permis de conduire
  - les arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux ;
  - les autorisations relatives au transport de corps à l'étranger ;
  - les dérogations aux délais d'inhumation et d'incinération.

**Article 5:** Délégation de signature est donnée à **Madame Laurence CALVET**, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, secrétaire générale de la sous-préfecture de Condom, à l'effet de signer, pour l'arrondissement et sous le contrôle et la responsabilité du sous-préfet de Condom :

- **les correspondances courantes :**

- correspondances n'emportant pas décision
- accusé de réception des pièces,
- récépissés de déclaration d'association et la correspondance afférente,
- demandes d'extrait n° 2 des casiers judiciaires
- Récépissés de déclaration d'une manifestation sportive

- **les actes et les décisions suivants en matière de police générale:**

- délivrance des carnets de forains et nomades
- attestations de délivrance de permis de chasser

**Article 6 :** L'arrêté préfectoral du 14 juin 2011 modifié par l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Dominique GILLES, sous-préfet de Condom, est abrogé.

**Article 7 :** M. le secrétaire général de la préfecture et M. le sous-préfet de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch le 08 février 2012

Le Préfet,



Etienne GUEPRATTE



PRÉFET DU GERS

## **Arrêté n ° 2012039-0012**

**signé par GUEPRATTE Etienne  
le 08 Février 2012**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean- Paul LACOUTURE, conseiller d'administration, directeur des services du cabinet du préfet afin d'assurer l'intérim des fonctions de sous- préfet de Mirande



**PRÉFET DU GERS**

Direction de la coordination interministérielle  
et des moyens de l'Etat  
Service du Pilotage Interministériel et du développement  
*Unité du courrier et de la coordination*

**ARRÊTE portant délégation de signature à M. Jean-Paul LACOUTURE, Conseiller d'administration,  
Directeur des services du cabinet du Préfet afin d'assurer l'intérim des fonctions de Sous-Préfet de  
Mirande**

**Le Préfet du Gers,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU	la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU	le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
VU	le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU	le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,
VU	l'arrêté préfectoral du 16 juin 2009 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers
VU	le décret du 2 janvier 2012 portant nomination de M. Christian CHASSAING, en qualité de Secrétaire Général de la préfecture,
SUR	proposition de M. le secrétaire général de la préfecture

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Paul LACOUTURE**, directeur des services du cabinet du préfet, qui assurera l'intérim des fonctions de Sous-Préfet de Mirande, à l'effet de signer pour l'arrondissement de MIRANDE, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents de son arrondissement à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit,
- des décisions afférentes à la création des communautés de communes,
- des déférés préfectoraux

Article 2 : Dans le cadre de la mise en oeuvre du pôle d'excellence rural : «Volailles de Qualité et Festives du Gers», délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LACOUTURE, à l'effet de signer les décisions et correspondances liées à la programmation, et à la gestion des crédits PER pour l'ensemble des projets et opérations.

**Article 3** : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LACOUTURE à l'effet de signer pour l'ensemble du département :

- toutes décisions emportant obligation de quitter le territoire français ou reconduite à la frontière prise à l'encontre d'un étranger et fixation du pays de destination, en application du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) ;
- toutes décisions emportant maintien dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire d'un étranger faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire ou d'un arrêté de reconduite à la frontière française ;
- toutes décisions ordonnant l'assignation à résidence d'un étranger en application des articles L 561-1 et L561-2 du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA)
- les mémoires en défense devant les juridictions administrative et judiciaire ;
- les décisions relatives aux mesures d'admission en soins psychiatriques des articles pris en application des articles L 3212-1 à L 3213-8 du Code de la santé publique ;
- les arrêtés portant suspension du permis de conduire
- les arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux ;
- les autorisations relatives au transport de corps à l'étranger ;
- les dérogations aux délais d'inhumation et d'incinération.

**Article 4** : Délégation de signature est donnée à **Madame Colette HIPPOLYTE**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, secrétaire générale de la sous-préfecture de Mirande, à l'effet de signer, dans les limites de l'arrondissement et sous le contrôle et la responsabilité de M. Jean-Paul LACOUTURE :

- **les correspondances courantes :**

- correspondances n'emportant pas décision
- accusé de réception des pièces,
- récépissés de déclaration d'association et la correspondance afférente,
- demandes d'extrait n°2 des casiers judiciaires,
- récépissés de déclaration d'une manifestation sportive

- **les actes et les décisions dans les matières suivantes :**

- 1 Police générale**

- délivrance des carnets de forains et nomades,
- attestations de délivrance de permis de chasser
- délivrance des cartes nationales d'identité

- 2 En matière d'administration des communes**

- la cotation et le paraphe des feuillets et registres des délibérations et des arrêtés des communes et des établissements de coopération intercommunale.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Colette HIPPOLYTE**, cette délégation de signature sera exercée par **Mme Marie-Pierre GUARDINI**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

**Article 5** : L'arrêté préfectoral du 02 janvier 2012 donnant délégation de signature à M. Jean-Paul LACOUTURE, est abrogé.

**Article 6** : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur des services du cabinet du préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

**Auch le 08 février 2012**

**Le Préfet,**



*[Handwritten signature in blue ink]*

**Etienne GUEPRATTE**



**PRÉFET DU GERS**

**Direction de la coordination interministérielle  
et des moyens de l'Etat**  
Service du Pilotage Interministériel et du développement  
*Unité du courrier et de la coordination*

**ARRÊTE portant délégation de signature à M. Jean-Paul LACOUTURE, Conseiller d'administration,  
Directeur des services du cabinet du Préfet afin d'assurer l'intérim des fonctions de Sous-Préfet de  
Mirande**

**Le Préfet du Gers,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU	la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU	le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
VU	le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
VU	le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,
VU	l'arrêté préfectoral du 16 juin 2009 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers
VU	le décret du 2 janvier 2012 portant nomination de M. Christian CHASSAING, en qualité de Secrétaire Général de la préfecture,
SUR	proposition de M. le secrétaire général de la préfecture

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Paul LACOUTURE**, directeur des services du cabinet du préfet, qui assurera l'intérim des fonctions de Sous-Préfet de Mirande, à l'effet de signer pour l'arrondissement de MIRANDE, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents de son arrondissement à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit,
- des décisions afférentes à la création des communautés de communes,
- des déférés préfectoraux

Article 2 : Dans le cadre de la mise en oeuvre du pôle d'excellence rural : «Volailles de Qualité et Festives du Gers», délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LACOUTURE, à l'effet de signer les décisions et correspondances liées à la programmation, et à la gestion des crédits PER pour l'ensemble des projets et opérations.

**Article 3** : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul LACOUTURE à l'effet de signer pour l'ensemble du département :

- toutes décisions emportant obligation de quitter le territoire français ou reconduite à la frontière prise à l'encontre d'un étranger et fixation du pays de destination, en application du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) ;
- toutes décisions emportant maintien dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire d'un étranger faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire ou d'un arrêté de reconduite à la frontière française ;
- toutes décisions ordonnant l'assignation à résidence d'un étranger en application des articles L 561-1 et L561-2 du Code de l'Entrée, du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA)
- les mémoires en défense devant les juridictions administrative et judiciaire ;
- les décisions relatives aux mesures d'admission en soins psychiatriques des articles pris en application des articles L 3212-1 à L 3213-8 du Code de la santé publique ;
- les arrêtés portant suspension du permis de conduire
- les arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux ;
- les autorisations relatives au transport de corps à l'étranger ;
- les dérogations aux délais d'inhumation et d'incinération.

**Article 4** : Délégation de signature est donnée à **Madame Colette HIPPOLYTE**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, secrétaire générale de la sous-préfecture de Mirande, à l'effet de signer, dans les limites de l'arrondissement et sous le contrôle et la responsabilité de M. Jean-Paul LACOUTURE :

- **les correspondances courantes :**

- correspondances n'emportant pas décision
- accusé de réception des pièces,
- récépissés de déclaration d'association et la correspondance afférente,
- demandes d'extrait n°2 des casiers judiciaires,
- récépissés de déclaration d'une manifestation sportive

- **les actes et les décisions dans les matières suivantes :**

**1 Police générale**

- délivrance des carnets de forains et nomades,
- attestations de délivrance de permis de chasser
- délivrance des cartes nationales d'identité

**2 En matière d'administration des communes**

- la cotation et le paraphe des feuillets et registres des délibérations et des arrêtés des communes et des établissements de coopération intercommunale.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Colette HIPPOLYTE**, cette délégation de signature sera exercée par **Mme Marie-Pierre GUARDINI**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

**Article 5** : L'arrêté préfectoral du 02 janvier 2012 donnant délégation de signature à M. Jean-Paul LACOUTURE, est abrogé.

**Article 6** : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur des services du cabinet du préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

**Auch le 08 février 2012**

**Le Préfet,**



**Etienne GUEPRATTE**



PRÉFET DU GERS

## **Arrêté n ° 2012039-0013**

**signé par GUEPRATTE Etienne  
le 08 Février 2012**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant délégation de signature en vue  
de la délivrance d'attestations par des agents  
des sous-préfectures de Condom et Mirande



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU GERS

**Direction de la coordination interministérielle  
et des moyens de l'Etat**  
Service du Pilotage Interministériel et du développement  
*Unité du courrier et de la coordination*

**ARRÊTÉ**  
**portant délégation de signature**  
**en vue de la délivrance d'attestations par des agents**  
**des sous-préfectures de Condom et Mirande**

**Le Préfet du Gers,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,

VU le décret du 09 janvier 2012 portant nomination M. Christian CHASSAING, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Gers,

VU le décret du 25 décembre 2009 nommant M. Dominique GILLES, sous-préfet de Condom,

VU l'arrêté préfectoral en date du 08 février 2012 donnant délégation de signature à M. Jean-Paul LACOUTURE en qualité de directeur de cabinet, afin d'assurer l'intérim des fonctions de sous-préfet de Mirande,

**Considérant** que les agents en fonction dans les préfectures et les sous-préfectures peuvent être amenés à délivrer des attestations,

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à l'effet de délivrer des attestations temporaires valant titre de conduite à :

-**Mme Danielle LILLE**, adjoint administratif principal de 1ère classe à la sous-préfecture de Mirande et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danielle LILLE à **M. Francis SAMALENS**, opérateur de productique hors groupe et à **M. Alain PONSAN**, opérateur de productique, groupe 7.

-**Madame Isabelle TEXEIRA**, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à la sous-préfecture de Condom, **Monsieur Yves ARLAT**, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à la sous-préfecture de Condom, **Madame Jocelyne SIPOLIS**, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à la sous-préfecture de Condom,

**Article 2** : L'arrêté préfectoral du 14 juin 2011 donnant délégation de signature en vue de la délivrance d'attestations à des agents des sous-préfectures de Condom et Mirande est abrogé.

**Article 3** : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de Condom et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

---

Auch le 08 février 2012

Le Préfet,



  
Etienne GUEPRATTE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU GERS

**Direction de la coordination interministérielle  
et des moyens de l'Etat**  
Service du Pilotage Interministériel et du développement  
*Unité du courrier et de la coordination*

**ARRÊTÉ**  
**portant délégation de signature**  
**en vue de la délivrance d'attestations par des agents**  
**des sous-préfectures de Condom et Mirande**

**Le Préfet du Gers,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 27 mai 2011 portant nomination de M. Étienne GUEPRATTE en qualité de Préfet du Gers,

VU le décret du 09 janvier 2012 portant nomination M. Christian CHASSAING, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Gers,

VU le décret du 25 décembre 2009 nommant M. Dominique GILLES, sous-préfet de Condom,

VU l'arrêté préfectoral en date du 08 février 2012 donnant délégation de signature à M. Jean-Paul LACOUTURE en qualité de directeur de cabinet, afin d'assurer l'intérim des fonctions de sous-préfet de Mirande,

**Considérant** que les agents en fonction dans les préfectures et les sous-préfectures peuvent être amenés à délivrer des attestations,

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à l'effet de délivrer des attestations temporaires valant titre de conduite à :

-**Mme Danielle LILLE**, adjoint administratif principal de 1ère classe à la sous-préfecture de Mirande et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danielle LILLE à **M. Francis SAMALENS**, opérateur de productique hors groupe et à **M. Alain PONSAN**, opérateur de productique, groupe 7.

-**Madame Isabelle TEXEIRA**, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à la sous-préfecture de Condom, **Monsieur Yves ARLAT**, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à la sous-préfecture de Condom, **Madame Jocelyne SIPOLIS**, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à la sous-préfecture de Condom,

**Article 2** : L'arrêté préfectoral du 14 juin 2011 donnant délégation de signature en vue de la délivrance d'attestations à des agents des sous-préfectures de Condom et Mirande est abrogé.

**Article 3** : M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de Condom et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

---

Auch le 08 février 2012

Le Préfet,



Etienne GUEPRATTE